

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	34
NOMBRE DE POUVOIR :	8

SÉANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : P. CASTEL – C. DAUGA – S. CAS – A. JOIE – J.M. PEREZ – H. BOUYRIE – J. VARTAVARIAN – P. LABORDE – P. BENOIST – F. COUNILH – B. PASCOUAU – D. MOUSTIE – R. DUCAMP – H. DARRIGADE – M. REMAZEILLES – D. MAHE – J. DE LA RIVA – V. DARTIGUEMALLE – N. ROSPARS – M. LIBIER – J.L. BELESTIN – I. CAZALIS – P. VENDRIOS – J.M. GARAT – F. BETBEDER – R. GELEZ – J. ROMAIN – A. COELHO – D. BECUS – B. DARETS – T. PERIAUT – L. COUTURE – J.C. DAULOUEDE – D. JAMMES

Ont donné pouvoir : N. MEDDA A A. JOIE – F. GUILLAMET A P. LABORDE – C. TOLLIS A R. DUCAMP – C. JAY A H. DARRIGADE – E. CLAVERIE A I. CAZALIS – S. BERGEROO A A. COELHO – B. LANGOUANERE A T. PERIAUT – J. BOUHAIN A F. BETBEDER

Absents excusés : V. AUDOUY - M. BRUTAILS – T. LABASTE - J. LAPEYRE – M. HERNANDEZ – M.J. EVENE – B. DUBEARNES – C. BAYENS – S. BELLANGER – E. GRACIET – A. LATXAGUE – J.P. FORGUES – M. DIRIBERRY – J.P. LAUDINET – P. LARD – F. BREDE – M. DEMASDELAGE – M. CASTETS – M.F. GONSETTE

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2025-03-31-07 : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2025

Depuis 2012 le syndicat participe au financement de projets humanitaires comme le permet la loi Oudin-Santini.

Le syndicat a été sollicité par l'association Humani'ISA XXV composée par des élèves ingénieurs de l'Isa BTP (Institut Supérieur Aquitain du Bâtiment et des Travaux Publics) dans le cadre de la construction d'un collège au Sénégal. Les élèves ingénieurs sont venus, lors du comité syndical du 16 décembre 2024, présenter le projet. La construction sera alimentée en eau et desservie par un système d'assainissement autonome.



Les travaux concernés par la demande d'aide sont les travaux liés à l'adduction d'eau, la récupération des eaux pluviales ainsi que le traitement des eaux usées

Aide sollicitée pour EMMA : 3000 €, le syndicat peut intervenir sur les travaux de sa compétence c'est-à-dire l'assainissement et la distribution de l'eau grâce à la loi Oudin-Santini.

Le syndicat a déjà participé à plusieurs projets de cette école d'ingénieurs.

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir aider le projet avec une participation du syndicat à hauteur de 3000 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L. 1115-1-1 relatif aux actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et l'assainissement conduites par les Syndicats chargés de services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement

Vu la loi 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales dans les domaines de l'eau et de l'assainissement »,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que :

- La loi 2005-95 « Oudin-Santini » permet aux collectivités de mener des actions de coopération internationale dans la limite de 1% de leur budget consacré à l'eau et à l'assainissement
- L'association Humani'ISA XXV est une association reconnue d'utilité publique menant des actions dans le domaine de l'eau
- Le projet présenté par Humani'ISA est un projet de grand intérêt

Le comité syndical, à l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} : Le Syndicat Mixte Eaux Marensin Maremne Adour participe à l'action humanitaire solidaire proposée par Humani'ISA XXV

Article 2 : La participation au projet est fixée pour un montant de 3000 €.

Article 3 : Le Conseil syndical autorise le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

ST VINCENT DE TYROSSE, le 1^{er} avril 2025

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER

